



MESSAGE POUR 1957

d'un européiste à son peuple

Giovanni Gronchi: «Confiance et paix dans le respect du droit d'autrui»

Italiens !

L'année qui va s'achever et qui parut à ses débuts marquer une reconfortante amélioration de la situation internationale, s'est engagée, à mi-chemin, dans un tournant qui devait se révéler rempli d'imprévus et de dangers.

Le fait qu'en Moyen Orient les Nations Unies aient obtenu que les armes soient déposées et que les parties en cause remettent le règlement d'un âpre différend à l'autorité de l'organisation internationale, apportait sans aucun doute un facteur d'espoir pour l'avenir. En effet une nouvelle conscience et de nouvelles méthodes semblaient s'esquisser qui, placées à la base des rapports entre les Etats et les peuples, repoussaient le recours à la violence et s'en remettaient à la loi morale et à la force du droit.

Mais l'espoir qui s'était dessiné a été secoué dans ses fondements par le dramatique épisode hongrois. Un peuple que ne demande rien d'autre que la liberté sacrée de disposer de son propre destin, après l'expérience d'une dictature qui s'était écroulée sous le poids d'erreurs avouées, a été écrasé par les représailles impitoyables de forces armées étrangères et s'est vu, de surcroît, refuser jusqu'au droit d'en appeler au jugement de la plus grande partie du monde, exprimé par les Nations Unies.

Hélas, notre Pays doit admettre, avec un courageux réalisme, que le droit, une fois de plus, n'a pas primé la force. La solidarité et la collaboration, conditions préalables de la paix dans les rapports entre les peuples, ne sont que des termes vains et insidieux sans la pleine reconnaissance des droits de chacun et le renoncement à l'usage de la violence.

Tous ceux qui ont assumé leurs propres responsabilités en pleine connaissance de cause, doivent donc, dans ces conditions, tendre à renforcer la solidarité des peuples libres pour leur défense; et contribuer tous ensemble, par d'opportunes initiatives, à ce que l'Europe, unie dans ses desseins, puisse constituer une force d'équilibre et de paix.

L'Europe possède les titres pour remplir cette mission, en vertu de sa millénaire civilisation chrétienne, car c'est d'elle que proviennent, comme principe et règle d'action, l'esprit de justice, le respect de la dignité de la personne humaine, la généreuse et sage compréhension des aspirations des peuples vers l'indépendance et la liberté.

Que nul ne fasse bon marché du droit ou des exigences d'autrui

Que dans notre Pays, chaque citoyen veuille bien envisager ses propres problèmes à la lumière de ces principes qui ont une valeur universelle, de façon à ce que tout en assurant le développement de sa personnalité, nul ne fasse bon marché des droits ou des exigences d'autrui.

Ce qui est du reste dans la tradition du tempérament profond qui distingue notre peuple et qui, joint à sa ténacité et à ses capacités de travail, lui gagne la sympathie que j'ai eu la joie de sentir sous la chaleureuse cordialité de l'accueil que j'ai reçu à l'étranger.

Les résultats atteints sont un encouragement pour l'avenir

Notre situation intérieure offre de sérieuses raisons de raisonnable optimisme car s'il faut bien reconnaître l'importance des problèmes qui attendent encore une solution, il n'en est pas moins vrai que la valeur et l'extension du travail accompli sont le gage tangible du chemin parcouru et justifient notre confiance en l'avenir. Mais il faut le dire encore, nous atteindrons des résultats toujours plus encourageants si nous sommes assistés par ce même esprit d'initiative, cette même volonté de travail et de collaboration qui nous ont soutenus jusqu'ici et si la conscience de nos responsabilités civiles nous écarte des déviations nuisibles pour la liberté et la sécurité de nos institutions démocratiques et qui ne peuvent que compromettre ou retarder les progrès de notre activité productive.

Italiens !

Que ces réflexions nous poussent à donner, chacun pour notre part, la plus assidue des collaborations à la construction de la paix et à l'oeuvre d'élévation morale, sociale et économique entreprise par la Nation; de façon à nous acheminer, en toute sérénité et concorde vers l'année qui vient, dans le désir commun de subordonner chacune de nos activités à la confiance mutuelle et à la paix à l'extérieur, pour assurer une vie libre et fière à tous les fils de notre Italie. Et que Dieu nous assiste et nous éclaire dans notre tâche!

ANDRE BALLEYGUIER

COMMUNAUTÉ DE GUERRE OU DE PAIX ?

Si le XIXe siècle pris au sens large, depuis la Révolution Française jusqu'à la première guerre mondiale, a vécu sous le signe du principe des nationalités, générateur des Etats modernes mais aussi des « nationalismes » belliqueux qui ruinent ceux-ci, ne peut-on soutenir que le slogan du XXe siècle c'est l'esprit de communauté ?

Ce n'est certes pas un principe nouveau, l'Histoire l'affirme à nombre de ses pages. Mais ses applications actuelles, tout en démontrant le rajeunissement de cette idée-force, témoignent des incertitudes, voire des oppositions, dans lesquelles le conçoivent les divers gouvernements. La formule sera-t-elle trouvée, qui en consacrera le succès, rendant les peuples plus pacifiques et plus heureux ?

* * *

Le monde antique pratiquait déjà l'esprit de communauté. Les Grecs en eurent la notion, et au moins le respect théorique. Mais leur communauté, qui s'affirma surtout pour une défense collective, se fonda sur une hégémonie exercée par une cité puissante au profit de ses colonies ou de ses tributaires. Ce fut là, certes, un facteur important d'expansion pour la civilisation hellénique, et les trésors de Delphes ou les Jeux Olympiques en matérialisaient l'expression. Alexandre le Grand reprit l'idée, la voulant plus vaste, et échoua. Puis les Romains firent régner leur paix sur le monde, grâce à la facilité avec laquelle les peuples conquis étaient admis dans leur commune discipline, et les étrangers influents reçus au « jus romanum ».

Au communisme brutal des invasions barbares succéda bientôt un mouvement plus collectif encore, l'Islam, qui faillit vaincre le monde. Ce fut l'Eglise qui réorganisa l'Occident dans une communauté nouvelle et le lança, par les Croisades, contre l'Orient. Les deux grou-

pes s'entrechoquèrent et ne se mêlèrent pas, séparés qu'ils étaient non par des intérêts matériels, mais par leur foi. La Chrétienté survécut jusqu'à ce que la Papauté, combattue par les hérésies, se fût affaiblie au point de céder son magistère à la philosophie matérialiste.

Un si bref raccourci historique avait pour but de montrer que ces communautés successives eurent toutes une origine de conquête ou de défense; les plus durables, toutefois, dépassant leurs intérêts matériels, se sont appuyées sur un idéal. En est-il de même aujourd'hui ?

* * *

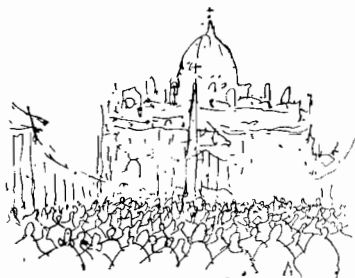
On pense tout d'abord à l'esprit communautaire, né du matérialisme marxisme, qui paraît réussir de façon si spectaculaire depuis moins de 40 ans (période bien courte pour l'Histoire). La communauté soviétique, qui remplace en Russie une féodalité mêlée de survivances collectives, telles que le régime du « Mir », est bien conforme à la tradition: elle s'est lancée à la conquête du monde et, jusqu'ici, n'y a pas trop mal réussi. Lorsqu'ils relateront l'expérience soviétique, les livres d'Histoire pourront lui accorder d'avoir apporté une certaine rénovation à l'esprit de communauté. Elle en aura fait ressortir la puissance, lorsqu'il dispose de moyens scientifiques presque illimités, sans parler de la main d'oeuvre forcée. Elle soumet l'individu à une sévère discipline dont la moindre sanc-

tion est, comme dans un monastère, de battre sa coulpe en une humble autocritique. Elle le dépouille de sa personnalité, pour fonder celle-ci dans un concept grandiose d'un plan dont la réalisation est confiée à une volonté collective. Mais elle n'a pas d'idéal, car la satisfaction des intérêts matériels n'en est pas un. Elle peut vaincre le corps des peuples, mais non leur âme qui ne meurt pas.

Est-ce à dire que l'esprit contraire, le « Community spirit » qui nous vient d'outre-Atlantique, soit exactement à l'opposé ? Sans doute, on y relève un tout autre sens, fondé sur le respect de l'individu, sur la justice absolue, et sur la charité. Il n'entretient pas la misère comme un moyen de gouvernement, mais s'efforce au contraire, par une politique de hauts salaires, de toujours élever le standard de vie.

Mais la communauté américaine, malgré ces avantages — et pour mieux les défendre contre les intrus — demeure limitée, une « restricted community » comme on en voit parfois l'écrêteau à l'entrée d'un village de là-bas. Les barrières de l'immigration, de la couleur de peau, ou tout simplement des douanes sont encore bien hautes. Les dons libéralement faits au reste du monde sont souvent consentis comme une prime d'assurance, pour se garantir d'un danger ou simplement d'un risque.

Loin de nous toutefois l'idée de craindre l'Amérique, même porteuse de cadeaux. Contentons-nous de constater que les deux esprits de communauté, derrière le rideau de fer comme de l'autre côté de l'Atlantique, ont le même caractère, que le philosophe Bergson reprochait déjà aux religions anciennes; ils sont « fermés » dans leur monde et leur économie, axés sur l'agression ou sur la défensive, ils sont conduits à renier leur prin-



cipe, s'opposant l'un à l'autre en deux blocs dont la précaire coexistence ne survivrait pas à la guerre.

* * *

Quel avenir aurait donc l'esprit de communauté s'il devait conduire les peuples à s'entre-tuer? Les intérêts matériels supplanteront-ils toujours l'idéal, et celui-ci ne peut-il, à son tour, coexister avec ceux-ci, en tenir compte sans manquer à son rôle d'assouvir la soif humaine de justice et de paix?

Il serait utopique en effet de croire à une communauté pure, fondée sur le seul esprit. Quelques religieux y parviennent, non sans mérite, mais c'est l'exception. La possibilité reste de lier l'esprit désintéressé de communauté à la notion pratique de solidarité qui, elle, n'exclut pas les intérêts matériels et se sert au contraire d'eux pour les coordonner, les fortifiant et les mettant au service d'un idéal.

De même que la protection des faibles fut la doctrine de la Chrétienté, l'assistance apportée aux pays sous-développés peut ainsi cimenter la base de la communauté moderne. Cette assistance implique toutefois un altruisme, un désintéressement politique qui dépasse les vues à courte portée; le choix des bénéficiaires ne devrait être guidé que par l'intérêt de ceux-ci, non par celui des donateurs.

Sur un plan plus modeste, mais non moins utile, la solidarité des peuples peut être assurée par la liberté des échanges, que ceux-ci concernent la main-d'œuvre, les marchandises ou les capitaux. Lutter contre toutes les entraves qui s'opposent à cette liberté, supprimer les obstacles juridiques, douaniers et monétaires derrière lesquels s'abritent les égoïsmes nationaux, tout en ménageant les transitions indispensables à éviter les ruptures d'équilibre, tel est le but que se fixent les partisans de l'échangisme: tâche ardue, délicate, qui touche à bien des domaines, mais qui réclame de considérer toute question avec une optique spécialisée. Ne pourrait-elle même, à titre provisoire, être limitée à l'Europe occidentale, trait d'union entre les deux

M. Spaak secrétaire de l'OTAN

Le 1er avril 1957, M. Paul Henri Spaak, succédera à lord Ismay au poste de secrétaire général de l'O. T. A. N. Ce ne sera pas — et de loin la première fois que le ministre des Affaires étrangères de Belgique présidera un organisme international. En janvier 1946 il est élu président de la première Assemblée de l'O. N. U. contre M. Trygve Lie dont la candidature avait été proposée par l'U.R.S.S. C'est lui d'autre part qui présida la Commission du Règlement à la Conférence de la Paix en 1947. En 1948, on le retrouve à l'O.N.U. comme président de la Commission politique. Par ailleurs c'est encore M. P. H. Spaak qui de 1944 à 1949 assumait la présidence de l'O.E.C.E. En août 1949 il est nommé président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg; puis — après sa démission retentissante — il présida, du 11 septembre 1952 au mois de mai 1954, l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. En outre, le 11 juillet 1954, il est choisi comme président du Mouvement Démocratique Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe.

Vers l'Euratom et le Marché Commun

A' propos de l'Euratom et du marché commun, M. Spaak a déclaré:

« Les obstacles d'ordre technique, s'amenuisent progressivement. L'échec est devenu presque inconcevable ».

« Evidemment, il y a l'accident toujours possible du "cheval de la reine", qui, après avoir franchi victorieusement tous les obstacles, s'est effondré. Au sein de la conférence intergouvernementale la volonté d'aboutir est unanime. D'autre part les difficultés d'ordre technique n'arrêteront pas davantage les ministres ».

M. Spaak a cependant reconnu que la « technicité effarante » du traité pourrait offrir à certain « mauvais vouloir », s'il s'en trouvait au sein des Parlements nationaux, l'occasion de provoquer des retards. Mais il n'en estime pas moins que le traité pourrait être signé vers le 20 février.

On apprend d'autre part que les Six ont marqué leur accord sur la proposition belge de création d'un Conseil économique et social au sein des deux institutions du marché commun et de l'Euratom. Ce Conseil serait composé d'une cinquantaine de membres et doté d'attributions analogues à celles du Conseil consultatif de la C.E.C.A.

blocs qui s'affrontent aujourd'hui?

* * *

Mais l'écueil à éviter, ce serait de donner à la Communauté Européenne le même caractère que nous avons déjà blâmé dans ces deux blocs. L'opinion publique française, peut-être mal conseillée, peut-être mue par un instinct profond auquel les peuples sont parfois sensibles, a repoussé le plan d'une communauté défensive, elle refuserait de même toute autre communauté agressive, fût-elle présentée par une colombe apparem-

ment innocente.

C'est une véritable communauté de paix qu'il faudrait vouloir, sans arrière-pensée égoïste. Naguère, Wilson, Briand, Kellog en avaient conçu l'idée, mais non les moyens. Après leurs échecs et la douloureuse expérience de la seconde guerre mondiale, c'est à notre génération d'assurer leur relève et, cette fois, de se placer sur un plan résolument pratique, avec la ferme intention d'associer toutes les bonnes volontés, tous les intérêts, dans un idéal de paix qui sauverait l'humanité.

GIUSEPPE UGO PAPI

Recteur de l'Université de Rome

MISSION DE LA CULTURE

Discours prononcé le 29 novembre 1956 à la séance d'inauguration de la nouvelle année académique du Comité International pour l'Unité et l'Universalité de la Culture.

L'élaboration des Droits de l'Homme est une conquête de la civilisation contemporaine. C'est un signe tangible du progrès de la vie de la collectivité. C'est le produit le plus authentique de la culture.

A notre époque si profondément tourmentée, la nécessité de la culture se manifeste avec une netteté inexorable.

L'accroissement de la population mondiale est de 100.000 âmes par jour. Malheureusement les naissances sont plus nombreuses dans les pays qui offrent à l'existence humaine les conditions les moins propices. En face de cet accroissement la nécessité de la culture se fait plus pressante. Quand ce ne serait que pour résoudre les problèmes engendrés par la natalité croissante: combien de branches du savoir doivent être exploitées pour chercher à assurer à chaque être humain un minimum vital, même si cet objectif est encore loin de sa réalisation. Quand ce ne serait que pour résoudre le problème crucial de notre existence: la sauvegarde de la personnalité humaine.

Stimulé par l'augmentation de la population, par l'urgence des nécessités croissantes à satisfaire, le développement de la technique conduit la vie collective vers des formes d'organisation qui tendent de plus en plus à opprimer la personnalité humaine. Et ce, non point tant en vertu d'un propos délibéré, que pour faire face aux exigences d'une organisation des masses, que les sciences, dites appliquées, cherchent, par leurs progrès, à satisfaire. Cette orientation — la plus en plus nécessaire, et par suite de plus en plus rigoureuse — en arrivera-t-elle donc à annuler l'individu? Telle est la question que se pose avec anxiété notre civilisation. Des faits récents, en face desquels le monde a été saisi d'horreur, la rendent malheureusement encore plus angoissante.

Nous savons qu'il existe des valeurs sociales et humaines, sanctionnées par les siècles — l'individu, la famille, la patrie — dont seule l'affirmation renouvelée et quotidienne permet d'embrasser de plus vastes conceptions de solidarité internationale et humaine. La solidarité des individus commence à se concrétiser parmi les personnes d'une même famille, d'une même région, d'un même pays, pour s'étendre à toutes celles qui constituent la coexistence internatio-

nale, dans une progression qui, même à peine sensible, n'admet aucune fracture car elle correspond à une stratification nécessaire des sentiments de l'âme humaine. L'universalité de la culture elle-même suppose cette stratification de sentiments puisqu'il serait vain de s'attendre à ce que l'individu se haussât, d'un seul coup, à la notion de solidarité internationale, sans avoir franchi les étapes successives: de l'individu, à la famille, au pays natal, à la patrie commune.

Or, ces valeurs ne peuvent pas disparaître de la vie des peuples s'ils veulent puiser à la source incomparable des sentiments humains. Conquises au cours de luttes séculaires, ces valeurs ne peuvent se disperser sans qu'il en résulte une régression profonde. En réalité on n'en voit pas d'autres, aussi solides, qui soient en mesure de les remplacer.

Que sommes nous donc en droit de prévoir dans cet acheminement fatal vers une organisation de plus en plus stricte de la vie collective?

Tant que survit la conscience de toutes les dures conquêtes grâce auxquelles l'homme a garanti le développement de sa propre individualité; tant que demeure le sentiment conscient que la liberté, garantie par des lois et limitée par elles seules, constitue le meilleur moyen de satisfaire aux nécessités humaines, la défense de la personne humaine dépend de la structure morale que l'école, avec la famille, peut contribuer à élaborer chez tout individu responsable. Mais aussitôt que les valeurs morales et les valeurs idéales de la vie civilisée tendent à décliner par manque d'éducation, de culture, parce que l'individu perd la conscience de l'indestructibilité de sa fonction, qui a, dans tous les cas, la priorité sur la fonction même de l'Etat, l'homme se condamne à devenir l'esclave d'une lourde machine moderne: un composant négligeable d'une masse d'hommes, forcée de renoncer chaque jour davantage aux biens moraux. Il se condamne dans son intelligence et dans son esprit.

C'est donc à la culture qu'il appartient d'éloigner la menace de cette condamnation pire que n'importe quelle forme d'esclavage connue dans l'histoire. C'est donc à la culture qu'incombe le rôle de se constituer la gardienne de ces valeurs inaliénables pour les affirmer à nouveau et les transmettre aux jeunes, pour les reconnaître et

LE « PREMIER » BRITANNIQUE A ROME

Continuant la tâche délicate qui est toujours la sienne quand les choses se gâtent entre les alliés d'occident, l'Italie joue le rôle du bon mécanicien, huilant les rouages un peu grippés de la machine occidentale... et la première visite du nouveau Premier britannique a été pour Rome.

M. Eden est parti pour la Nouvelle Zélande. Un « gentleman » a quitté la scène politique. Ce départ laisse un malaise: un peu comme si l'on voyait un honnête homme quitter sans fracas la table de jeu où les dés sont pipés. Il faut espérer pour son successeur, M. Macmillan, que la partie sera moins scabreuse.

M. Macmillan fait partie de cette catégorie d'anglais qui unissent au « british » style, l'excentricité qui caractérise les anglais traditionnalistes mais trop intelligents. Ainsi est-il européiste. On sait qu'il fut Président de la section des Pays de l'Europe Centrale et Orientale, et qu'il est partisan de bien des initiatives européennes.

Politicien par goût, polémiste par vocation, la moustache en bataille, mais le geste raide, il est célèbre par ses mots à l'emporte-pièce. Il promet d'égaliser, en prestige et en séduction ses prédécesseurs. Il faut espérer qu'il sera moins dangereux que Sir Winston et qu'il aura plus de chance que Sir Anthony.

C'est en 1924 que M. Macmillan est entré dans la vie politique où il fut, aux Communes, député de Stokon on Tees. Il a rempli à partir de 1940, diverses charges, au Ministère du Ravitaillement, au Ministère des Colonies, en Afrique du Nord près le Quartier Général des Alliés et le Comité National Français de Libération. En novembre 1944 il remplit les fonctions de Président de la Commission Alliée en Italie. De retour en Angleterre en 1945 il est nommé Secrétaire d'Etat à l'Aéronautique et perd son siège aux élections générales de juillet. Il revient aux Communes après les élections partielles de Bromly (Kent) en novembre de la même année. Quand le parti conservateur revint au pouvoir en 1951, il fut nommé Ministre du Logement et trois ans plus tard ministre de la Défense. En avril 1955 il est nommé ministre des affaires étrangères et Chancelier de l'Echiquier.

A. G.

les exalter dans chaque manifestation de la vie civile.

Depuis des années nous croyons en cette mission de culture, qui ne connaît pas de frontières nationales et qui se transforme naturellement en collaboration assidue entre les hommes d'étude de tous les pays. Dans nos efforts pour approfondir la connaissance, nous n'avons jamais négligé ce caractère d'universalité qui la distingue ni, par conséquent, ce besoin qui en résulte de considérer comme essentiels les rapports entre les hommes de pensée. Nous avons consacré grande partie de nos énergies à l'œuvre de rapprochement et de compréhension mutuelle entre les pays, convaincus qu'elle ne peut avoir quelque probabilité de succès que si elle est opérée sur la base objective de la connaissance, en dehors de toutes les idéologies improvisées. Et nous avons dû reconnaître qu'il s'agit d'une œuvre singulière. Elle conquiert les âmes qui s'y consacrent. Elle devient exclusive au point de ne consentir ni évasion, ni infidélités. Elle exige des qualités multiples, qu'il s'agisse de rechercher des formules de conciliation dans les débats internationaux, ou d'exercer une influence

sur certaines psychologies, ou d'adopter des décisions courageuses et d'assumer d'un coup des responsabilités considérables; elle nécessite une souplesse, une pénétration, une rapidité de synthèse et de prévision d'un niveau exceptionnel. Elle demande surtout la foi. Il faut croire que tout ce qu'on accomplit ne sera pas perdu même quand l'édifice construit si lentement, est abattu d'un seul coup par les circonstances adverses. Il faut croire, surtout, que l'on travaille pour l'avenir: la moisson, comme chacun sait, est destinée à d'autres. Il faut être prêt à projeter son esprit sur l'autre rive, même si l'étendue à traverser est immense. Un exemple de cette foi nous est donné par l'histoire de ce petit enfant qui avait franchi seul la frontière de son pays, n'ayant pour tout viatique qu'un billet où ses parents avaient tracé peu de mots: « Voilà notre enfant. Quelqu'un veut-il prendre soin de lui? Nous sommes tous deux médecins et nous ne pouvons pas abandonner les blessés ».

J'avoue que je ne me suis pas trouvé souvent devant un message aussi simple et aussi grand dans son attente humaine. Message de foi, message de paix.

COMITÉ INTERNATIONAL DES ÉCHANGES

Pour la liberté des échanges mondiaux

Le C.I.E. (Comité International des Echanges - Paris) s'est réuni à Paris, en session plénière, le 29 janvier. Objet principal de la réunion, un débat sur le rapport « Licences d'importation et d'exportation » établi à la suite des études auxquelles s'est livré le bureau du C.I.E. en vue de faciliter les échanges internationaux.

On comprend aisément qu'il s'agit d'un action tendant à favoriser en même temps que l'essor commercial mondial, l'unification des législations économiques.

Voici d'ailleurs quelques extraits du rapport qui a fait l'objet des débats de la réunion de Paris dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro.

Origines historiques des licences

Si, dans les temps moyenâgeux et, dans certains pays jusqu'à une époque relativement récente, des licences ou des « privilèges » devaient être accordés par les pouvoirs publics pour tout acte de commerce, cette pratique était tombée en désuétude complète dans les Etats civilisés.

C'est en 1926 qu'en Italie on voit apparaître de nouveau la formalité d'une licence. Par la suite, l'année 1931 paraît avoir marqué la résurrection de cette pratique, notamment en Allemagne, en Belgique et en Yougoslavie. Mais on peut dire que c'est la guerre de 1939-40 qui a généralisé en Europe, puis dans le monde entier, l'obligation d'obtenir une licence pour toute importation et toute exportation.

But des licences

C'est tout d'abord pour maintenir ou défendre leur monnaie que les gouvernements ont voulu s'assurer le contrôle de leur commerce extérieur en rétablissant dès 1931 le régime des licences. Ce n'est que par la suite, notamment à partir de 1938, que des motifs stratégiques furent invoqués afin d'empêcher l'exportation de matériaux nécessaires à la conduite de la guerre. Bien souvent, à ces rai-

sons monétaires et stratégiques à été assorti le besoin de protection de l'industrie nationale, raison dont l'importance n'a cessé de grandir bien qu'elle ne soit pas toujours officiellement invoquée.

En ce qui concerne la défense monétaire, on peut espérer que la convertibilité des devises — limitée dans le cadre de l'UEP ou bien généralisée, fera tomber cette excuse au maintien des licences. Les motifs stratégiques évoluent selon les rapports politiques des peuples et, pour les Etats-Unis par exemple, ces motifs constituent aujourd'hui la seule justification officielle des licences d'exportation, (sauf exceptionnellement le cas de la ferraille).

Mais il ne faut pas sous-estimer l'esprit protectionniste qui, ouvertement ou non, contribue à la survie des licences. C'est ainsi qu'en France, même pour les échanges officiellement libérés dans le cadre de l'OECE, l'obligation de faire viser les licences d'importation par un ministère technique est maintenue et permet qu'il soit fait obstacle à l'importation envisagée.

D'autres raisons accessoires sont invoquées à l'appui des licences. Ce peuvent être soit des contrôles statistiques ou fiscaux, soit encore des prescriptions relatives à l'hygiène, à la santé publique, ou enfin à la qualité des produits importés ou expor-

tés. Il est certain que l'ensemble de ces prescriptions permet en pratique à un gouvernement d'user d'un pouvoir quasi discrétionnaire pour faire peser sur son commerce extérieur des contrôles supplémentaires.

Procédure des licences

L'autorité qui délivre les licences est choisie en fonction du but que l'on s'est proposé en établissant le régime. Pour les pays qui défendent leur monnaie, c'est le Service du Contrôle des Changes (France). Pour ceux qui cherchent plutôt à diriger leur expansion économique ou à protéger leur industrie, c'est le Ministère du Commerce (Grande Bretagne) ou éventuellement un service spécialisé de commerce extérieur (Portugal). Enfin, certains pays comme l'Australie et la Nouvelle Zélande font délivrer les licences par le service des douanes.

Les pièces justificatives sont en général basées sur des factures pro-forma ou sur les contrats eux-mêmes. Toutefois, ces preuves ne paraissent pas toujours essentielles: en Afrique du Sud et en Grande Bretagne, aucun justificatif déterminé n'est même donné comme obligatoire.

Il arrive aussi que, dans le désir d'établir une règle de répartition, les gouvernements attribuent les licences selon des bases qui ne correspondent plus à la réalité. A titre d'exemple, on citera le cas de l'Uruguay qui a abouti à un système presque caricatural. Toutes les marchandises sont classées dans un répertoire avec des numéros d'ordre; chaque importateur est classé avec un indice fonction de son chiffre d'affaires dans la période d'avant-guerre, le nombre de ses employés, le capital social etc., et chaque fois qu'il y a des rentrées dans une cer-

taîne devise, on commence par répartir ce montant entre un certain nombre de catégories de produits choisis dans le répertoire et, pour chaque catégorie de produits on divise les montants attribués en fonction des indices des importateurs intéressés. Ainsi, il y a deux ans, le Gouvernement avait décidé d'attribuer des licences pour l'importation de douze ou treize Fiat, et les divers importateurs recevaient des licences qui leur donnaient le droit d'importer chacun une belle ou un train de pneus. Inutile de dire que toutes ces pièces détachées se réunissaient entre les mains d'un seul importateur qui rachetait en somme les licences aux ayant-droits.

Il est indubitable qu'une telle réglementation, et en général le maintien d'un régime de licences, a souvent pour effet d'affaiblir le moral des importateurs en leur retirant tout sens de l'entreprise et de la concurrence, en même temps qu'il offre des tentations aux services chargés de l'octroi des licences.

Si les règles d'attribution des licences paraissent ainsi assez floues, par contre une fois ces licences obtenues, les obligations incombant à leurs bénéficiaires demeurent strictes.

Le délai de validité varie de 3 à 6 mois à partir de la date d'émission; une anomalie existe cependant en Australie où une licence est valable jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle elle a été délivrée. Dans la règle, les licences ne sont jamais cessibles; elles ne peuvent non plus être suspendues au bénéfice du demandeur sauf en Grande Bretagne et en France. Par contre, dans la majorité des pays, elles peuvent être modifiées.

Les dérogations à ces règles sont rares. Elles ne s'appliquent qu'à certaines marchandises dont s'occupent des bureaux spéciaux (Italie). Naturellement, modifications et dérogations sont plus aisément accordées en ce qui concerne les licences d'exportation.

La dérogation la plus importante consiste dans l'opération

de la compensation. Celle-ci est notamment autorisée par la France avec la plupart des autres pays, tandis qu'elle est restreinte par l'Australie, l'Italie et la Turquie à certains pays. Le Portugal réserve la compensation aux pays avec lesquels il n'a pas passé d'accord commercial.

En résumé, on peut conclure que la résurrection des licences va de pair avec celle des passeports. Comme ceux-ci pour les personnes, celles-la donnent aux gouvernements le pouvoir de contrôler — et même d'entraver — la libre circulation des marchandises. *Les buts occasionnels, monétaires ou stratégiques, qui avaient justifié ces résurrections, sont aujourd'hui dépassés.* Le maintien du régime permet au dirigisme d'accorder des protections ou des privilèges dont il demeure juge quasi souverain. Les exceptions telles que les compensations sont peu nombreuses encore sont-elles aussi soumises au bon vouloir de fonctionnaires.

Il n'existe plus aucune raison économique majeure au maintien du régime des licences si ce n'est encore le besoin pour les pays à devises faibles de protéger leur monnaie. Il apparaît donc que le problème particulier des licences reste lié à celui plus général de la libre convertibilité des monnaies, du moins pour les principaux pays commerçants du monde.

Le C.I.E. ne désire pas continuer, après tant d'autres organismes, à discuter de la question de la convertibilité monétaire. Se plaçant toutefois sur un plan concret et particulier aux exportateurs et aux importateurs du monde entier, il demande que le régime des licences soit examiné des trois points de vue suivants:

a) L'utilisation par des pays déjà industrialisés du système des licences à des buts protectionnistes équivaut à l'instauration d'un super-protectionnisme qui risque d'aboutir à l'autarcie et par la suite à un abaissement sensible du standard de vie du pays.

b) Le système des licences engendre la bureaucratie qui, une fois installée, s'oppose par principe à toute suppression de réglementation, même si celle-ci est devenue nuisible.

c) Ce n'est que de mauvaise foi qu'on peut invoquer des raisons de statistiques pour défendre le maintien du régime des licences: les services douaniers y suffisent amplement.

Se plaçant des trois points de vue ci-dessus et fidèle à sa doctrine traditionnelle de liberté, le C.I.E. préconise donc l'assouplissement progressif et rapide du système des licences encore en vigueur dans la plupart des pays, en vue de supprimer définitivement le plus tôt possible ces régimes surannés et néfastes à l'économie internationale.

L'ACTIVITE EUROPEISTE A ROME

Pendant la période de Pâques, à Rome et sur l'initiative du Conseil italien du Mouvement Européen, aura lieu une grande assemblée de parlementaires et dirigeants des partis démocrates chrétiens, social démocrates, libéraux et radicaux des six Pays adhérents de la CECA qui sont sur le point de signer les traités instituant l'Euratom et le marché commun européen. L'assemblée examinera en premier lieu la possibilité de constituer sans retard un Parlement et un organe exécutif européens pour donner aux six Pays une unité institution-

nelle fédérale. L'assemblée sera donc une pré-constituante. —

Cette réunion a été proposée par le Conseil italien du Mouvement européen dont font partie les représentants des quatre partis du centre, par les syndicats démocratiques, les ACLI et les FIVL et a été sanctionnée par le Comité international. On procède déjà à la préparation politique et technique de l'assemblée à laquelle est prévue la participation d'environ 1500 parlementaires, plus celle d'une délégation britannique et d'une délégation d'observateurs des autres Pays européens membres de l'OECE.

POUR QUE L'EUROPE PRENNE CONSCIENCE D'ELLE-MEME

A ROME EXPOSITION DU XVII^e EUROPEEN

Le 1er décembre a été inaugurée à Rome, au Palais des Expositions, l'Exposition du XVII^e Européen qui restera ouverte pendant trois mois et groupera des chefs d'œuvre des grands artistes de tous les Pays d'Europe. Organisée par le Ministère de l'Instruction Publique en Italie, sous l'égide du Conseil d'Europe, cette manifestation fait partie du cycle des expositions destinées à montrer l'unité culturelle de notre continent au cours des siècles.

En 1954, la Belgique avait organisé la première de ces expositions à Bruxelles; elle s'appelait «L'Europe humaniste»; en 1955, la Hollande à son tour, ouvrait les portes du «Triomphe du Maniérisme» à Amsterdam. L'Exposition de Rome, consacrée au XVII^e siècle et aux diverses formes du style Baroque, du réalisme et du classicisme tend, encore plus que les précédentes, à montrer comment les courants artistiques et culturels relèvent d'une unité spirituelle européenne indiscutable et comment des liens profonds, des échanges incessants n'ont pas cessé d'exister entre les différents peuples européens.

L'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Italie présentent donc au Palais des Expositions, des œuvres de leurs maîtres, Caravage, Velasquez, Poussin, Le Nain, Bernini, Rembrandt, Vermeer, Rubens, Claude Lorain, les Carrache etc...

La Belgique a envoyé, plus précisément des toiles de Rubens, Jordaens, Van Dyck, Snyders; le Musée Royal de Bruxelles a notamment envoyé un groupe important de chefs d'œuvre, dont un beau tableau d'autel du Guercin, restauré pour la circonstance. Remarquables également les envois de l'Angleterre qui présente des œuvres d'artistes anglais et une très belle collection de miniatures, ainsi que des peintures d'artistes italiens, notamment les Guercin et les Giordano de la collection du grand historien an-

glais du XVII^e, Denis Mahon, et des peintures des maîtres espagnols.

Le Louvre a envoyé 32 œuvres et 30 autres ont été prêtées par des musées et collec-

teintes, pour une courte visite. Soixantes toiles représentent la Hollande de façon magistrale.

Enfin, il faut signaler que Malte a prêté deux œuvres qui jusqu'ici n'avaient jamais été exposées sur le continent, la «Décollation de saint Jean Baptiste» et le «Saint Jérôme» du Caravage.

Comme on le sait Rome a été la capitale artistique de l'Europe au XVII^e siècle; mais si les artistes étrangers vinrent nombreux en Italie, à cette époque, les artistes italiens firent eux aussi de nombreux voyages à l'étranger et l'Exposition est destinée à illustrer tout particulièrement le réseau serré des influences, des échanges qui eurent alors lieu entre les grands artistes de tous les Pays d'Europe.

L'art baroque est le grand triomphateur de l'Exposition. La recherche de l'effet nouveau, insolite, moyennant le jeu des ombres et des lumières sur les volumes, le goût du grandiose et de la décoration somptueuse, trouvent ici leur plus belle illustration. Les deux Caravage de Malte (dont l'un est un toile de 18 m.2.) où la lumière vive contraste avec les ombres foncées, les nuages de tempête, les oppositions de valeurs et le mouvement emporté de la composition sont le plus magnifique des paidoyers en faveur d'un style qui eut bien des détracteurs mais qui ne s'en imposa pas moins dans toute l'Europe. Par contre, le classicisme, son eurythmie, son équilibre et sa sérénité, seront admirablement représentés par Poussin. Le réalisme aristocratique de Velasquez, celui, plus coloré, de Vermeer, le réalisme fortement teinté d'idéalisme et de poésie de Rembrandt, la mesure et le goût de De Hooch, la somptuosité de Rubens complètent ce panorama où le visiteur européen retrouvera tous les trésors d'un patrimoine inégalable, qui groupe, dans une synthèse admirable, les plus hautes expressions du génie de l'Europe.

Au moment où M. Molotov qui dirige, outre le destin du peuple russe, son âme et son intelligence, vient de déclarer que «l'idéologie du bolchevisme» doit seule inspirer les artistes soviétiques, l'Exposition du XVII^e Européen vient de s'ouvrir à Rome.

On y constate une fois de plus que les Européens, divisés dans leurs intérêts et leurs politiques, se sont toujours retrouvés dans le domaine où s'exerce leur activité la plus haute et la plus pure.

Ce n'est pas seulement — ni surtout — au XVII^e que les artistes de tous les Pays d'Europe ont rêvé de la même beauté, ont été émus par les mêmes causes, mais il s'agit d'une période où ils dépendaient plus particulièrement de princes et de souverains qui n'auraient pourtant jamais eu l'outrecuidance — aussi despotes qu'ils pussent être — de leur ordonner le chemin à suivre. Libres de chercher la beauté où ils sentaient qu'elle devait être, tous, ignorant d'illusoires frontières, prenaient l'envol vers «l'autre rive» où les esprits se rencontrent dans les mêmes amours que Dieu seul inspire.

A. G.

tions privées de France. Mais d'autres œuvres françaises sont arrivées d'Amérique, de San Francisco et de Montevideo. Cinq toiles de Poussin reviennent à Rome, où elles ont été

RIGHT OR WRONG

Lors de la première guerre mondiale, l'Amérique sauva l'Europe de l'Imperialisme de Guillaume II. Pendant la seconde guerre mondiale une fois encore ce fut l'Amérique qui sauva l'Europe, cette fois des visées dictatoriales d'Hitler. Ce fut aussi l'Amérique qui nous remit sur pied grâce à l'UNRRA et au Plan Marshall. Le pont aérien avec Berlin, fut encore un très grand service que l'Amérique nous rendit. En possession de la bombe A et de la bombe H l'Amérique nous a protégés pendant ces dix dernières années de l'agression soviétique. En Corée, brisant l'attaque des Soviétiques, l'Amérique a rendu un autre service au monde entier. L'Europe, en particulier, ne lui portera jamais trop de reconnaissance.

Tels sont les faits et je rends un chaleureux hommage à l'Amérique pour tout ce qu'elle a fait pour nous. Nous sommes fiers d'être liés par une alliance, par l'OTAN, au plus puissant des pays du monde, à cette grande nation démocratique, cette forteresse du monde libre.

* * *

Cependant, cela ne nous dispense pas du devoir qui nous incombe de dire à nos amis américains certaines choses qui doivent être dites.

Depuis qu'en Amérique Truman a été remplacé par Eisenhower nous avons vu la politique américaine s'affaiblir et devenir de moins en moins cohérente.

Eisenhower a laissé échapper la victoire que Truman avait rendue possible en Corée. Il est vrai que par la suite Dulles fit toutes sortes de déclarations hautement significatives, mais la politique du Département d'Etat est devenue de plus en plus ambiguë et trouble. La politique de Washington vis à vis des neu-

tres a fait en particulier le désespoir de beaucoup d'Européens. J'aimerais savoir comment aurait réagi l'Amérique, si, après que les vaillants soldats américains de Corée eurent été faits prisonniers et torturés, nous avions invité officiellement Mao-Tse-Tung à faire une visite en Europe, si nous l'avions accueilli chaleureusement et avec tous les honneurs pour lui conférer finalement un titre de docteur honoris causa? Les Américains n'eussent-ils pas été terriblement choqués?

Or, quand mon Pays se trouva en face de graves difficultés à cause de l'Indonésie, quand des dizaines de hollandais furent emprisonnés à Djakarta et qu'ils y furent torturés de telle sorte que certains durent être envoyés dans des asiles de fous, quand une comédie judiciaire contre les hollandais fut montée avec des menteurs, des gangsters et des fanatiques, hystériques pour premiers rôles — une honteuse mise en scène dirigée contre des hollandais sans défense, victimes de Sukarno — l'Amérique jugea le moment opportun pour inviter l'homme responsable de tout cela à visiter l'Amérique en hôte d'honneur, et l'Université d'Harvard lui décerna le titre de docteur en droit honoris causa. Comprenez-vous pourquoi les hollandais ont été choqués par cette attitude?

Discours prononcé à Paris à la
de l'OTAN, du 19

Je puis comprendre quel but poursuit l'Amérique lorsqu'elle cherche à attirer les pays neutres du côté des Occidentaux. C'est une saine politique objective. Mais l'Amérique à l'air de croire que le meilleur moyen d'y parvenir est de flatter les neutres, de leur offrir des présents, d'épargner leurs susceptibilités, de les traiter avec le plus grand respect. Ce n'est pas seulement une politique déshonnête, c'est aussi une politique inefficace car elle donne des résultats opposés. Des politiciens arabes du type Mossadecq, Nasser et Sukarno, sont les représentants d'un nationalisme arriéré et hystérique. Ils sont de petits dictateurs gouvernant des États où les masses vivent dans la misère. Ils bluffent, provoquent leur entourage et sont tellement tourmentés par des complexes d'infériorité qu'ils ne peuvent mener qu'une politique anti-occidentale.

Ils haïssent l'Occident, car ils sentent qu'ils lui sont inférieurs. Bien qu'eux-mêmes non communistes il leur plaît de s'associer avec Moscou, car Moscou, elle aussi, cherche à abattre l'Occident.



(Dessin de Dragutescu)

EDHART

ING MY ALLIES...

Conférence des Parlementaires

du 23 novembre 1956

En face d'eux la faiblesse de l'Amérique entraîne des résultats désastreux. Une grave controverse s'est élevée entre l'Europe et l'Amérique. Et nous nous trouvons au milieu d'une crise sans précédent dans l'histoire de l'OTAN.

Cette crise a été causée par l'action entreprise par la Grande-Bretagne et la France contre Nasser sans avoir au préalable consulté l'Amérique. L'Angleterre et la France auraient-elles pu agir différemment?

Elles se trouvaient dans une situation critique. Si elles avaient d'abord consulté l'Amérique, elle auraient, implicitement renoncé à leur liberté d'action. Ne pas la consulter devenait pour la France et l'Angleterre une nécessité de force majeure. Les arguments invoqués par Londres et Paris pour justifier leur action ne me paraissent d'ailleurs pas très convaincants. Le véritable argument n'a pas été mentionné, à savoir qu'il fallait avant tout tenir l'Union Soviétique à l'écart du Proche Orient. La Grande Bretagne devait agir, sinon un grand nombre de soi-disant « volontaires »

auraient débarqué sur les aérodromes égyptiens.

L'action contre Nasser a amené quelques bons résultats. En premier lieu: elle a empêché les Soviétiques d'envoyer des troupes en Egypte.

En second lieu: la petite nation d'Israël a davantage d'air à respirer.

En troisième lieu: on a vu que la dictature de Nasser n'est qu'une structure hollywoodienne et que derrière sa façade de carton il n'y a rien que des cris impuissants et des rododromes. Aussi l'action de Suez a-t-elle quelque peu rehaussé le prestige occidental après le coup que lui avait infligé Nasser. Dans toute cette affaire l'Amérique a retiré à ses alliés son appui moral et leur a même été ouvertement opposée, alors qu'elle a autant d'intérêt que l'Europe de l'Ouest à empêcher que le Proche Orient ne tombe sous le joug soviétique.

Et nous nous trouvons dans cette situation paradoxale: l'Union Soviétique et l'Amérique toutes deux tournées contre l'Europe Occidentale. Une solution en Proche Orient, qui entamerait le prestige de la France et de la Grande Bretagne compromettrait tout autant le prestige de l'Amérique. Les Arabes ne font aucune discrimination. Ils savent que les Trois Grands

sont unis par alliance. Les Arabes sont racistes. Ils regardent les Américains et les Européens comme des blancs, et ils ressentent une haine profonde pour tous ceux qui sont blancs. Le bloc de Bandoeng en est la preuve. Les terribles massacres que les Russes ont commis en Hongrie, ne les ont guère émus car les victimes n'étaient que des blancs. Mais l'action sur petite échelle entreprise par la France et l'Angleterre contre Nasser a provoqué leur plus vive indignation, car dans ce cas les victimes n'étaient pas des blancs.

C'est un leurre que de penser pouvoir s'assurer la sympathie des Arabes en essayant de les aduler mieux que les Russes.

* * *

A l'heure actuelle l'Amérique semble avoir trop d'orgueil pour s'aligner sur la politique de ses alliés même quand ceux-ci ont déterminé une situation dont les risques sont aussi grands pour l'Amérique que pour eux-mêmes. Il en résulte que l'on a l'impression que l'Amérique ne tient pas suffisamment compte des intérêts de ses alliés européens. Devant une telle attitude la réaction européenne est inévitable; l'Europe, naturellement est consciente de la nécessité de se défendre, unie à l'Amérique, contre l'Union Soviétique, mais le malaise créé par l'attitude américaine en Grande Bretagne et en France, pourrait fort bien rendre ces deux Pays aveugles au sujet de leurs véritables intérêts. Il nous faut donc rapidement combler la brèche qui s'est produite dans l'OTAN. Le meilleur moyen pour ce faire est que l'Amérique soutienne ses alliés. Des alliés doivent être unis dans les cas critiques, et s'aider réciproquement. S'ils s'abandonnent dans les moments décisifs, leur alliance est desti-



née à périr; un proverbe anglais bien connu dit: «A tort ou à raison, avec mon Pays», Je pense qu'il est maintenant dépassé: à l'heure actuelle, le principe de l'OTAN doit être: «A tort ou à raison avec mes alliés».

On a lu dans les journaux que tant que l'Angleterre et la France n'auraient pas évacué leurs troupes en Egypte, l'Amérique n'aurait pas envoyé les ravitaillements de pétrole sur vaste échelle en Europe. Ce qui signifiait que l'Amérique persistait dans son attitude négative. L'Union Soviétique épaulait Nasser — à ce moment son instrument politique le plus efficace — dans toutes les circonstances. L'Amérique a abandonné le petit Pays d'Israël au moment même où Khrouchtchev, aussi antisémite qu'Hitler, le menaçait de la plus terrible manière.

Le Département d'Etat est même allé plus loin en forçant Israël à évacuer la zone du Sinai. Quel sera le résultat d'une politique qui abandonne la France et l'Angleterre? La crise qui existe maintenant dans le monde de l'OTAN ne peut être dénouée qui si l'Amérique prend avec lui la direction du monde libre. Non en cherchant des voies d'apaisement, en pratiquant un neutralisme mal dissimulé, en contraignant ses propres alliés et en faisant des concessions à Nasser, mais par une politique forte et dynamique, en accord avec la puissance des USA.

Et maintenant quelques mots sur la Hongrie. Tout le monde libre est horrifié et indigné par la situation de cette courageuse et héroïque nation, combattant seule et les mains nues contre les hordes de brutes du Kremlin.

Mais quelle est notre réaction? Nous organisons des collectes, nous mettons nos drapeaux en berne, nous secourons les réfugiés hongrois, nous organisons des journées de deuil pour les victimes hongroises et nous essayons d'envoyer des médicaments au peuple hongrois. Sans aucun doute ce sont là des gestes splendides, utiles et sympathi-

ques. Cela ne doit pas nous aveugler, toutefois, sur le fait que l'OTAN a entièrement échoué quant à la cause hongroise. C'est que nous continuons la politique de Yalta. Bien que nous exprimions continuellement notre plus vive sympathie envers les Pays derrière le rideau de fer, notre politique accepte que Moscou les domine. Avant tout, nous devrions changer cette politique et je crois fermement que le Conseil des Ministres de l'OTAN mettra au nombre des buts politiques de notre alliance la restauration de la liberté et de la démocratie dans les Pays européens à l'heure actuelle sous la domination soviétique.

* * *

Il ne s'agit pas d'un complot pour une troisième guerre. Le premier objectif de l'OTAN est de prévenir la guerre. Une troisième guerre serait une catastrophe. Ce serait un remède bien pire que la maladie. Mais le fait que nous voulons éviter une troisième guerre mondiale ne doit pas nous amener à assister les mains vides au massacre d'une nation européenne tout entière par le Kremlin. La politique de l'OTAN a été trop timide à ce point de vue. Quand la révolution hongroise a éclaté le 23 octobre, nous aurions dû envoyer des armes et des munitions aux Hongrois qui nous les demandaient. Qu'avons-nous fait pour répondre au pathétique appel des Hongrois? Rien, exactement rien. Nous n'avions pas prévu ces événements. Le climat politique et psychologique voulu pour cette aide matérielle n'existait pas à l'Ouest. Il n'existait pas non plus au sein de l'OTAN. Nous n'étions pas préparés. Nous avons été pris par surprise. Nous n'avions pas de ligne de conduite à suivre. Mais ces mêmes événements vont se reproduire à l'avenir, car le cas hongrois ne sera pas un cas isolé.

Les peuples de Pologne, de l'Allemagne de l'Est, de Roumanie et de Bulgarie ressentent pour le communisme autant de haine que les Hongrois. A Budapest, les 23 et 24 octobre, nous avons pu voir que 3000 soldats

soviétiques et 60 conducteurs de chars d'assaut soviétiques ont pris fait et cause pour la révolte anticommuniste hongroise. De même, 2.000 étudiants nord-coréens de l'Université de Budapest se rangèrent du côté des révoltés. Ce sont là des faits concrets qui prouvent que non seulement en Europe Orientale, mais aussi dans l'Union Soviétique elle-même vit, dans les cœurs, une puissante aversion contre le régime soviétique.

Dans un avenir prochain, nombre de révoltes nouvelles peuvent éclater. Le monde libre a tout intérêt à ce que de semblables révoltes se répandent aussi rapidement que possible. Elles peuvent finalement paralyser le Kremlin. En persistant dans une complète neutralité, nous laissons passer nos chances. En accordant de l'aide aux combattants de la liberté et de la démocratie, nous suivrons la meilleure méthode pour prévenir une troisième guerre mondiale.

Nous devons provoquer l'affaiblissement du Kremlin sur un si large front qu'il ne lui sera plus possible à la fin de mettre en acte ses menaces contre l'Ouest. Dans les circonstances actuelles, une plus grande union dans la famille de l'OTAN est essentielle. Budapest et Suez sont les deux aspects d'un même problème. C'est le problème de la puissance agressive des Soviets et des moyens de l'affaiblir.

* * *

Affrontons ensemble ces différents aspects d'un même problème. Faisons l'OTAN plus fort qu'il n'a jamais été. Essayons de construire une politique commune de l'OTAN. Organisons un département des affaires économiques de guerre et un département des affaires psychologiques de guerre, pour lutter contre la guerre froide, qui fait plus que jamais rage. Faisons tout ce qui est nécessaire pour ne plus être pris de court à l'avenir, quand les esclaves du Kremlin vont se révolter à nouveau.

Que l'OTAN fasse preuve de sang froid, de réalisme et de prudence, mais qu'il soit en même temps énergique et dynamique!

ROBERT MOSSE

Propositions pour un système monétaire fédéral

Dans la revue *Economia Internazionale* vol. VI n. 1, M. R. Mossé, Professeur d'Economie Politique à l'Université de Grenoble, Rapporteur sur le fonctionnement du Fonds Monétaire International à la Conférence de Bretton Woods, a publié une intéressante étude intitulée « Système et politique monétaire de l'Europe Fédérée », dont nos lecteurs trouveront ci-dessous des extraits.

Conformément aux prémisses admises par les promoteurs du Congrès, nous croyons fermement que la Fédération européenne est en train de se réaliser à grands pas. Et nous pensons que l'organisation d'un système monétaire fédéral doit être une étape importante moins ardue que les précédentes parce qu'elle lèse directement moins d'intérêts particuliers et parce qu'elle répond à un besoin profond de stabilité monétaire.

Nous présenterons tout d'abord six propositions concernant les problèmes de fonctionnement puis quelques suggestions concernant les problèmes institutionnels, qui sont beaucoup plus délicats et qui se relient à des questions débordant le domaine « monétaire ».

I - Les problèmes de fonctionnement économique

Pour être capable de fonctionner convenablement, un système monétaire fédéral doit comporter certains mécanismes ou règles fondamentales et définir les cadres et les objectifs de la politique monétaire. Cela soulève six problèmes principaux:

- 1) l'unité de mesure;
- 2) les instruments de paiements;
- 3) la politique monétaire interne (à l'échelon fédéral);
- 4) la politique monétaire externe de la Fédération;
- 5) la marge d'autonomie de chaque « district » fédéral;
- 6) les objectifs et les incidences d'ordre économique et social (1).

1) *L'unité de mesure.* L'Europe doit avoir son unité monétaire propre que nous proposons

d'appeler le *franc européen*. Cette dénomination est déjà employé largement en Europe. Elle a de profondes racines dans le passé puisqu'elle rappelle l'unité de l'Union Latine. Au surplus, elle pourrait bénéficier du prestige qui s'attache au franc suisse.

Le franc européen devrait être défini par rapport à l'or, mais en utilisant la méthode française de 1936, comportant une zone de variation entre deux limites (2). Le plus pratique sera d'aligner le franc européen sur le franc suisse ou sur une zone voisine. Une parité de: un dollar = 5 francs européens = un écu européen ou un dollar européen serait sans doute très attirante.

La nouvelle unité devrait être reconnue et promulguées par le Fonds Monétaire International.

Au moment de la mise en route, il faudrait que s'établisse, peut-être par une phase initiale de tâtonnements, le rapport entre les monnaies nationales actuelles et le nouveau franc européen. On peut songer à maintenir pendant un certain temps la dualité monétaire: monnaie fédérale et monnaies nationales, avec change flottant. Ou bien on peut préférer une conversion brusquée. En tout cas, ici nous nous bornons volontairement à l'objectif qui doit être la monnaie et la disparition des unités nationales.

2) *Les instruments de paiement.* L'Europe fédérée devrait naturellement avoir toute une gamme de moyens de paiement à usage intérieur, depuis la pièce d'un centime en laiton ou en aluminium jusqu'à la monnaie scripturale, en passant par les pièces divisionnaires et les billets.

Par réaction contre l'abus des considérations théoriques sur la monnaie scripturale, nous devons insister sur l'importance d'une monnaie quotidienne et populaire qui soit belle d'apparence, solide et propre. Les billets sales en papier de mauvaise qualité concourent à la psychose d'inflation, tandis que de belles pièces d'argent ou de nickel inspirent, à l'insu même de ceux qui les utilisent, un sentiment de confiance. Nous estimons donc essentiel de mettre en circulation des pièces d'argent de 0,0, 1 franc, 2 francs et 5 francs (écu ou dollar). A défaut d'or, un métal qui a quelques quartiers de noblesse produirait une impression favorable qui aiderait au succès du franc européen.

Les pièces, les billets et les avoirs en « francs européens » auraient naturellement force libératoire illimité et libre circulation sur tout le territoire de la Fédération.

Pour la mise en route, le problème de la circulation est lié à celui de l'unité (3).

Il faudra se demander s'il vaut mieux maintenir pendant quelque temps une *double circulation*, nationale et fédérale, malgré Gresham ou s'il est préférable de réaliser un échange total et rapide, avec choc psychologique.

La Fédération européenne n'échappera pas au problème de la quantité de moyens de paiement à émettre. Plutôt que de fixer au départ des règles trop rigides et finalement inopérantes, il faut aborder la question comme un problème de politique monétaire interne et externe, à harmoniser avec la conjoncture et la politique économique générale (voir 4 ci-dessous).

Quant à la *convertibilité*, l'établissement d'une vaste zone monétaire — un vrai marché de 250 millions d'habitants — serait la meilleure garantie d'une convertibilité en *marchandises* à des prix raisonnables. Si l'on réussit à donner du prestige au franc européen, avec l'aide du métal argent, la convertibilité en or est inutile. Cependant, la convertibilité en devises étrangères (*surtout* dollar et sterling) devra être assurée au moins pour les paiements courants et *surtout pour les petites transactions*.

3) *La politique monétaire interne de la Fédération*. Dans son essence, la politique monétaire a pour objet le réglage des revenus monétaires ou de la demande globale en fonction des possibilités de l'appareil productif, de manière à assurer la production optimale et la stabilité des prix.

Selon la conjoncture, les autorités monétaires peuvent avoir à contrecarrer des pressions inflationnistes ou des pressions déflationnistes. Pour lutter contre les premières, il faut limiter ou réduire les revenus ou en faire retarder l'utilisation. Pour lutter contre les secondes, il faut augmenter les revenus (ou les disponibilités) ou en stimuler l'emploi.

La politique monétaire ainsi conçue exige une grande souplesse de manœuvre, comme la conduite d'une automobile, qui requiert d'instant en instant le recours au frein ou à l'accélérateur, avec des intensités très variables et dosées « au jugé ». Elle comporte toute une gamme de moyens: taxation, emprunts, dépenses publiques, taux de l'escompte, etc.

L'autorité monétaire devrait jouir d'une grande indépendance dans son action quotidienne; il serait absurde que le chauffeur soit obligé de consulter le Conseil d'administration pour savoir s'il doit freiner quand la barrière du passage à niveau s'abaisse brusquement. De même, l'autorité monétaire ne doit pas avoir besoin d'une loi pour modifier le taux de l'escompte.

Mais, il faut aussi que l'autorité monétaire agisse en fonction de la politique économique générale et par conséquent soit subordonnée à l'autorité politique ou responsable devant elle.

Des problèmes délicats se posent du fait des chevauchements existants entre la politique monétaire et la politique financière: nous ne pouvons que les mentionner ici. Semblablement, la politique monétaire telle que nous l'avons définie tout à l'heure, implique un contrôle des investissements publics et privés. Il pourrait être opportun de confier à l'autorité monétaire un droit de regard ou de consultation pour ces questions.

Tout cela montre que l'autorité monétaire doit être une partie intégrante dans une organisation des pouvoirs publics fédéraux.

4) *Les méthodes monétaire externes de la Fédération*. A partir du moment où sera installé un système monétaire fédéral, les Etats-membres cesseront d'avoir des règlements financiers distincts avec les pays extérieurs à la Fédération. Il n'y aura plus qu'une unique *cotation des changes extra-européens en francs européens* et une *unique balance de paiements* de l'Europe.

Il serait peu désirable et pratiquement impossible d'organiser les relations externes sous la forme d'un contrôle central des devises du type hitlérien ou bolchevique. Mais, il ne semble guère possible non plus de revenir à la *liberté totale* des transactions individuelles avec convertibilité en or et libre circulation du métal jaune.

Nous préconisons donc un système intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Sur un *marché libre des changes* seraient confrontées, au jour le jour, toutes les offres et demandes de devises étrangères. Toutefois, les opérations supérieures à un certain montant (par exemple 10.000 francs européens) pourraient être subordonnées à une autorisation particulière ou générale (par type de transaction). Il est très important, au contraire, que les petites transactions soient facilitées au maximum afin qu'un très large public puisse percevoir directement les mérites du système.

L'autorité monétaire interviendrait pour régulariser le cours, dans les limites prévues, par des achats et des ventes de devises étrangères. Elle devrait donc disposer d'une *réserve* d'or et de devises, fournie par les Etats-membres, et par l'UEP. Il faudrait aussi que les Etats-membres transfèrent à l'autorité fédérale, prise comme « trustes » leurs droits de tirage auprès du Fonds Monétaire International ce qui augmenterait la réserve (4).

Si les transactions avec l'extérieur ne parvenaient pas à s'équilibrer, le déficit se répercuterait rapidement sur le marché des changes et sur les réserves de l'autorité fédérale. Il faudrait donc disposer de mesures propres à rétablir la situation. L'autorité monétaire dis-

poserait des moyens classiques: variation du change, renforcement du contrôle, appel à des capitaux étrangers. Au surplus, il faudrait envisager des mesures de politique commerciale qui dépassent la compétence de l'autorité monétaire.

On peut légitimement espérer que le problème de l'équilibre externe serait plus facile à résoudre pour une Europe fédérée que pour des nations séparées. Grâce à une monnaie valable dans toute l'Europe, l'approvisionnement de chaque région par fournitures intra-européennes dispenserait en partie de recourir à l'extérieur. D'autre part, l'étendue même du marché permettrait de produire dans des conditions plus favorables facilitant ainsi les exportations. Finalement, la consolidation de la monnaie et l'organisation des transferts éviteraient les fuites de capitaux et contribueraient à attirer des capitaux extra-européens.

5) *La marge d'autonomie de chaque « district fédéral ».* Un système monétaire fédéral tel que nous le concevons limiterait singulièrement la souveraineté fédérale de chaque Etat-membre. Plus d'unité monétaire nationale, plus de pièces ou billets à effigie, plus de réserve d'or et de devises, plus de cours du change: ce sont là les sacrifices graves.

Désormais, la situation entre pays européens serait comparable à la situation entre divers départements d'un même pays. Les gouvernements nationaux ne pourraient plus utiliser l'instrument monétaire. Cependant, il leur resterait beaucoup d'autres moyens pour agir sur les échanges intra-européens. Si des compartiments douaniers nationaux devaient subsister, les échanges extérieurs pourraient être stimulés, freinés, canalisés par des droits de douane, des contingents, des crédits à l'exportation, etc. Si l'union monétaire devait s'accompagner de l'union douanière il faudrait que des institutions de crédit à moyen et long terme et, le cas échéant, des subventions, primes, exemptions d'impôts etc. interviennent pour canaliser les forces productives.

L'élargissement de la zone dans laquelle s'exercera la politique monétaire ne devrait pas faire disparaître toute possibilité d'action *décentralisée* dans les divers compartiments nationaux. Les Banques nationales subsisteraient dans chaque « district » comme coordinatrices de la « politique du crédit ». Sous la tutelle de l'autorité monétaire fédérale, les Banques nationales conserveraient un rôle important pour le financement de l'économie de leur « district ». Etant données les tendances actuelles vers les formules différentielles et sélectives, la politique du crédit se prête aussi bien à des discriminations géographiques qu'à des discriminations par branches d'activité. En somme, dans une politique monétaire d'ensemble à l'échelon fédéral, les politiques du crédit des Banques nationales prendraient leur place comme aujourd'hui les politiques du crédit des

établissements bancaires vis-à-vis de la Banque centrale. Par là, se trouverait sauvegardée une marge appréciable d'autonomie.

6) *Les objectifs et les incidences économiques.* Avec une monnaie unique, les consommateurs, commerçants et industriels pourraient acheter sans restriction dans toute la zone fédérale. Il en résulterait que la concurrence jouerait vigoureusement. Nul doute que des entreprises trop longtemps tenues à l'abri sombreraient irrémédiablement sous le vent du large. Il faudra donc veiller à sauver les naufragés et à les aider à se rétablir (5).

La mise sur pied d'une Europe fédérée amènera de grands bouleversements dans les situations acquises. L'essentiel sera de faciliter les transitions, surtout pour les hommes, et de canaliser avec un minimum de heurts le transfert des forces productives. Si ce transfert s'accomplit de façon satisfaisante, l'affectation des forces productives en Europe se sera finalement opérée conformément au principe des coûts absolus (et non des coûts comparatifs) ce qui constitue une forme plus satisfaisante de l'Optimum économique (6).

II - Les problèmes institutionnels

Bien qu'ils soient en apparence plus difficiles du point de vue de l'analyse théorique, les *problèmes fonctionnels* sont, dans la réalité psychologique, sociologique et politique, beaucoup moins ardu à résoudre que les *problèmes institutionnels*. Les hommes se mettent facilement d'accord sur un diagnostic de la situation ou sur la politique générale à pratiquer. Mais il est bien plus difficile d'arriver à un accord, surtout international, quand il s'agit de déterminer le lieu où siègera un organisme, le nombre des membres d'un comité directeur, ou les relations de subordination entre plusieurs organes. Tout en sachant que des discussions prolongées et des compromis sont inévitables, essayons tout de même d'esquisser l'organisation qui serait logiquement nécessaire pour que puisse fonctionner un système et une politique monétaire fédérale.

Dans le cadre de certaines règles constitutionnelles, des pouvoirs monétaires assez larges devraient être attribués à un *Conseil Monétaire* de 7 ou 9 membres, nommés par le Conseil de l'Europe pour 5-7 ans et responsables devant lui. Dans le détail du règlement, il faudra chercher à éviter le double écueil de la trop grande indépendance de seigneurs féodaux inamovibles et de la servilité timorée de fonctionnaires instables.

Le Conseil monétaire serait l'organe dirigeant d'un véritable Banque d'émission européenne ayant la double *mission*:

a) de régler le volume total des moyens de paiement, tant par émission de monnaie

«européenne» que par le contrôle strict du crédit (monnaie scripturale)

b) de maintenir le change stable, dans la zone de flottaison et de veiller à l'équilibre de la balance des comptes.

Ses *moyens d'action* seraient: des décisions exécutoires et exécutées par l'intermédiaire d'une administration appropriée (frappe des pièces, impression de billets, etc.) la désignation de représentants dans certains organismes; des avis et recommandations données dans certains cas; la publication de rapports; etc.

La rationalisation de l'administration monétaire à l'échelon européen devrait être complétée par une rationalisation analogue sur le plan national, ainsi les Banques nationales deviendraient des organes coordinateurs du crédit dans leur rayon d'action, agissant dans les limites de la marge d'autonomie qui leur serait laissée par le système fédéral.

Sans empiéter sur le terrain réservé aux autres rapporteurs, on peut supposer que l'organisation économique de l'Europe fédérée impliquera la création d'autres organismes de direction économique et sociale, tels que: un Conseil du Travail, une grande Banque Européenne de Reconstruction et Développement et des autorités spécialisées. Bien entendu, la coordination indispensable devra être réalisée sur le plan politique.

Conclusion

A diverses reprises, nous avons fait allusion aux problèmes de démarrage et de mise en route. Il y a certainement dès maintenant des bases assez solides pour que de nouveaux progrès vers l'Europe fédérée puissent être accomplis à brève échéance.

De nombreux organes, publics et privés, nationaux et européens existent déjà. Ils peuvent et doivent poursuivre leurs efforts et, au besoin, s'adapter à de nouvelles tâches. Mais, il faut surtout que se développe un véritable *esprit européen*, avec un grand élan créateur pour la construction d'une démocratie européenne. Pour donner cet élan et intéresser véritablement tous les citoyens de l'Europe, il serait judicieux de préparer, dans les délais les plus rapides, la mise en circulation d'un *franc européen*, matérialisé par des pièces d'argent du type Union Latine.

Si primitif que cela paraisse, le prestige des souverains est rehaussé et entretenu par le fait que l'on voit leur effigie tous les jours sur les

pièces de monnaie et sur les timbres-poste. On voulait naguère faire arborer le drapeau de l'Europe à toutes les fenêtres; manier chaque jour des pièces et des billets battant pavillon européen serait encore plus efficace.

Pour faire de l'Europe non seulement une réalité mais, ce qui est plus important une idéologie, une croyance, pénétrant en profondeur dans les fibres de l'âme de tout européen, pour créer une «conscience de l'Europe», il faut des signes. Rien ne saurait satisfaire à cette exigence mieux que les signes monétaires: même les adversaires et les tièdes sont obligés d'accepter cette espèce de communion avec l'effigie ou l'hommage au symbole qu'est la prise en mains de la pièce ou du billet.

Cette mesure simple, comprise de tous, tangible pour tous, aurait un effet considérable. En même temps elle porterait remède à cette instabilité monétaire qui est peut-être le mal le plus grave dont souffre l'Europe.

(1) Chacun de ces points est extrêmement complexe et ne peut être traité ici que de manière très sommaire.

(2) En Suisse, cette méthode, adoptée le 2 septembre 1936, à l'imitation du système français, est toujours en vigueur; le franc suisse est défini «entre 189 et 214 milligrammes d'or»; il appartient à la Banque Centrale de maintenir le cours des changes entre les limites correspondantes, ce qui représente, pour le dollar des Etats-Unis, un cours compris entre 4,68 et 4,13 francs suisses.

(3) En théorie, la convertibilité réciproque, illimitée et à taux fixe des monnaies nationales donnerait sensiblement le même résultat qu'une monnaie fédérale. Mais la monnaie fédérale est préférable pour des raisons de simplicité et de commodité et surtout parce qu'elle substitue à des politiques nationales contradictoires ou incompatibles une politique coordonnée.

(4) Le F.M.I. pourrait aussi apporter une contribution substantielle à la mise en route du Franc européen, en sus des droits de tirage des Etats-membres.

(5) Voir un précédent intéressant dans le Plan Schuman (article 56).

(6) Rappelons que, d'après les principes du calcul économique, une modification n'est avantageuse que si l'avantage qu'elle procure est supérieur à la perte totale qu'elle provoque, y compris le chômage, l'abandon d'outillage, les frais de transferts, etc.

POLITIQUE OCCIDENTALE...

au Conseil de l'Atlantique Nord fin 1956

Le communiqué final du Conseil de l'Atlantique nord qui s'est tenu en décembre 1956 est ainsi libellé:

«Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle du 11 au 14 décembre sous la présidence de B. Gaetano Martino, ministre des affaires étrangères de l'Italie, et a pris des décisions qui renforceront la coopération au sein de l'alliance dans les domaines militaires et non militaires.

«Au cours de la réunion qui vient de s'achever, les ministres ont tiré la leçon des divergences qui ont pu séparer dans le passé la politique des Etats membres. Ils y ont vu une confirmation de la nécessité pour tous les alliés de développer la pratique de la consultation et de la coopération dans le domaine politique. Ils ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble, dans l'unité et l'amitié, à la réalisation des objectifs de l'O.T.A.N. et de renforcer sous tous ses aspects l'alliance atlantique, facteur indispensable de la paix et de la sécurité.

Approbation des recommandations des Trois

«Estimant qu'elles constituaient un pas important dans la voie du développement de l'O.T.A.N. dans le domaine non militaire, le Conseil a approuvé les recommandations contenues dans le rapport du comité des Trois (N.D.L.R. C'est-à-dire des «Sages»). Le Conseil a ainsi approuvé l'institution de consultations à la fois plus larges et plus approfondies sur les questions politiques entre les pays membres de l'alliance. Le Conseil a également approuvé les dispositions visant à faciliter le règlement de différends entre les pays membres et a adopté des mesures tendant à renforcer l'organisation interne de l'O.T.A.N. et à accroître la coopération des pays membres dans certains domaines économiques

et culturels. Ce rapport a été publié par le comité des Trois.

»Le Conseil a passé en revue la situation internationale, en procédant à une discussion franche sur les problèmes auxquels doit faire face l'alliance atlantique. Au cours de ce débat, les ministres, ayant constaté la concordance générale de leurs opinions, ont décidé d'en faire préciser les détails par des consultations au sein du Conseil dans les prochains mois.

Les problèmes du Proche-Orient

La menace à la sécurité de la zone O.T.A.N. concerne au premier chef l'alliance atlantique. Le Conseil a discuté du danger que la pénétration soviétique dans le Moyen-Orient pourrait présenter pour l'O.A.N. en raison du fait que la sécurité, la stabilité et le bien-être de cette région sont indispensables au maintien de la paix mondiale. Le Conseil a décidé de surveiller constamment et de très près l'évolution de la situation dans cette région.

»Les membres du Conseil ont souligné en particulier la nécessité de dégager rapidement le canal de Suez conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 2 novembre 1956. Les ministres ont en outre marqué qu'il est urgent d'entreprendre aussitôt que possible, par l'entremise des Nations unies, des négociations tendant à rétablir la pleine liberté de navigation sur le canal, et de mener ces négociations à bien aussi rapidement que possible. Le Conseil a souscrit, comme base d'un règlement durable de la question, aux six principes formulés le 13 octobre par le Conseil de sécurité des Nations unies. Les ministres ont également reconnu l'urgente nécessité d'aboutir par l'entremise des Nations unies, à un règlement politique permanent entre Israël et les Etats arabes, com-

portant une solution équitable du problème des réfugiés arabes. La nécessité d'une aide adéquate au développement économique de cette région a été reconnue.

Les peuples d'Europe orientale ont le droit de choisir leur propre gouvernement.

»Les membres du Conseil ont suivi l'évolution des événements de Hongrie avec émotion et indignation. La répression brutale déchaînée contre l'héroïque peuple hongrois par les Soviétiques est en contradiction absolue avec leurs déclarations publiques. Le Conseil a réaffirmé la conviction de ses membres, selon laquelle les Nations unies doivent poursuivre leurs efforts avec l'aide de l'opinion publique mondiale, pour amener les Soviétiques à retirer leurs forces de Hongrie et à réparer les torts causés au peuple hongrois. Les peuples d'Europe orientale ont le droit de choisir leur propre gouvernement, sans être soumis à aucune pression extérieure, à l'emploi ou à la menace de la force, et de décider eux-mêmes de l'organisation politique et sociale qu'ils préfèrent.

Les questions militaires

»Les ministres ont examiné les incidences pour l'O.T.A.N. de la politique suivie par les Soviétiques en Europe et ailleurs. A la lumière de cet examen ils ont été unanimes à estimer que la communauté atlantique doit faire face à tout danger qui menacerait sa sécurité et sa liberté. A cet égard, le Conseil a établi, pour les plans militaires à venir, une directive qui tient compte de l'accroissement constant du potentiel militaire soviétique et de la gamme d'armes nouvelles dont l'O.T.A.N. dispose pour sa défense. Le concept de la «défense avancée» pour la stratégie de l'O.T.A.N. sera maintenu. Le Conseil a examiné le rapport de l'examen annuel 1956 et approuvé les objectifs de forces pour 1957, 1958 et 1959.

POLITIQUE EUROPEENNE...

au Conseil d'Europe

Les ministres du Conseil de l'Europe, qui ont siégé le 15 décembre à Paris, sous la présidence de M. Bech (Luxembourg), ont adopté, sur l'initiative de M. Spaak, la résolution favorable à l'élaboration d'une politique européenne commune, qu'on trouvera ci-dessous. On sait que le ministre des affaires étrangères belge est partisan de la constitution aux Nations unies d'un groupe des nations européennes, analogue aux groupes afro-asiatique et latino-américain déjà existants.

Les ministres ont également procédé à la signature d'un document qui établit l'équivalence des périodes d'études dans divers pays et abordé le problème de la charte sociale, qui n'avait reçu aucune solution lors du débat à l'Assemblée de Strasbourg. Ils ont entendu en outre un exposé de M. Schneider sur le résultat de travaux dans le domaine des réfugiés et des excédents de population.

Résolution

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté le 1 décembre 1956 une résolution qui contient les recommandations suivantes:

A) Europe orientale

1) Tous les peuples pacifiques doivent défendre le droit des nations d'Europe orientale comme de toute autre nation de

choisir leurs propres gouvernements par voie d'élection libres;

2) Les peuples d'Europe orientale doivent décider eux-mêmes du régime politique de leurs pays, dans le respect absolu des droits de l'homme et en dehors de toute ingérence extérieure.

B) Hongrie

Appui total à la résolution du 12 décembre 1956 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant de nouveau à l'Union soviétique de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour retirer, en présence d'observateurs des Nations unies, ses forces armées du territoire hongrois et permettre le rétablissement de l'indépendance politique de la Hongrie.

C) Moyen - Orient

1) Appui total à la force de police des Nations unies en Egypte en vue de prévenir de nouvelles hostilités dans la région;

2) Etablissement d'un régime assurant la fonctionnement stable et efficace du canal de Suez, qui est d'une importance primordiale pour la vie économique de tous les Etats membres. Ce régime devra garantir les droits internationaux reconnus par la convention de 1888, conformément aux six principes adoptés à l'unanimité par le Conseil de sécurité en octobre dernier;

3) Etablissement d'un règlement de paix juste et durable entre Israël et les Etats arabes permettant d'aborder plus efficacement les problèmes urgents propres à cette région en vue d'un relèvement du niveau de vie qui contribuerait à assurer la prospérité et la sécurité mutuelles de l'Europe et du Moyen-Orient.

Le comité des ministres a d'autre part chargé le secrétaire général du Conseil de l'Europe de prendre contact avec le secrétaire général de l'O.E.C.E. en vue d'établir et de soumettre à la prochaine réunion du comité des ministres un rapport sur les compétences respectives de ces organisations et sur les mesures qui pourraient être prises pour instaurer une collaboration plus efficace entre elles.

Le délégué du Royaume-Uni a fait une déclaration rappelant la décision de son gouvernement d'entamer des négociations tendant à la création d'une zone limitée de libre-échange en Europe. Il a insisté sur la grande importance, aussi bien politique qu'économique, que présente cette initiative pour le Royaume-Uni.

Les représentants de tous les Etats membres, à l'exception de l'Autriche, de la Grèce et de la Turquie, ont signé une convention européenne sur l'équivalence des périodes d'études universitaires.

Noël 1956

Message de M. Joseph Bech

Président des Ministres du Conseil d'Europe

Au cours de l'année passée, l'Union Européenne a accompli des progrès réels. Les projets en voie d'élaboration promettent pour l'année 1957 de nouvelles réalisations, peut-être décisives pour l'avenir de la Communauté Européenne. Conscients des crises et des dangers qui ont assailli la population et les Etats de notre continent durant l'année écoulée, les Gouvernements se doivent de proclamer plus que jamais leur volonté d'union. L'Europe ne se fera que dans la mesure où chaque pays est prêt à consentir des sacrifices dans l'intérêt commun. La sécurité de nos Etats, leur liberté et leur prospérité sont à ce prix.

Puisse cet esprit de solidarité inspirer nos actions en cette année nouvelle. C'est là, le vœu cordial que j'exprime au nom du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

D I V E R S

A l'AJPBE de Bruxelles

Une assemblée extrêmement nombreuse et choisie a assisté, en janvier au Raoût organisé à la Maison de la Presse à Bruxelles par l'Association des Journalistes Périodiques Belges et Etrangers, en l'honneur de son Président, M. Arthur Desguin.

M. Tack remit à M. Desguin la Médaille d'Honneur de la Presse Périodique en lui demandant de la considérer comme le symbole de l'amitié reconnaissante que lui témoignent le Conseil d'Administration de l'A.J.P.B.E. et tous ceux qui, à des titres divers, se réclament de la presse périodique.

Au nom du Ministre des Finances, M. Stéfan Legrand remit à M. Desguin la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne.

M. Desguin a remercié toutes les personnalités qui lui avaient apporté un réconfortant encouragement et parmi lesquelles on remarquait la plupart des Ambassadeurs et des Ministres accrédités en Belgique.

★

Pour le tourisme européen

Lors de leur dernière réunion, les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe ont discuté l'important problème que constitue pour le tourisme européen la simplification des formalités de frontière.

Déjà, les visas sont supprimés entre les Etats membres du Conseil de l'Europe et certains groupes régionaux de pays ont poussé plus avant, supprimant radicalement les passeports entre eux pour les séjours ne dépassant pas trois mois. (France-République Fédérale d'Allemagne, France-Belgique-Luxembourg, Benelux, Pays Scandinaves).

Mais tout le monde désire plus de facilités encore. Il faut réduire les formalités de fron-

tière pour les automobilistes et ainsi donner au tourisme européen sa chance d'expansion et l'occasion d'accomplir sa mission: aider les européens à se mieux connaître, à s'apprécier, à travailler ensemble.

En 1955 et en 1956, l'Assemblée Consultative adopta deux Recommandations insistant sur la simplification des formalités entre tous les pays membres du Conseil et ce sont ces Recommandations, ainsi qu'une autre, visant plus spécialement le trafic aérien, qui viennent d'aboutir à une Résolution des Délégués des Ministres.

Il faut souligner que cette Résolution politique émanant de l'organe exécutif du Conseil de l'Europe donne des instructions précises aux administrations techniques des pays membres qui se sont déclarés prêts à aller de l'avant dans ce domaine.

Après avoir constaté que les obstacles encore existants concernant le passage des frontières, entravent une circulation touristique vraiment libre dans tous les pays européens, les Délégués ont déclaré la création d'un Comité spécial dont la tâche sera d'étudier les mesures nécessaires, afin de réaliser à bref délai certains buts concrets tels

qu'elle les définit:

— Suppression du passeport entre tous les Etats membres

— Remplacement du contrôle général de tous les voyageurs par des contrôles de sondage;

— Remplacement des carnets de passage et triptyques des véhicules automobiles provisoirement par une simple carte d'enregistrement en douane semblable à la « Zollvormerk-karte » allemande, le but final étant d'arriver à considérer comme suffisant le document national d'immatriculation du véhicule;

— Conclusion de conventions sur l'abolition des visas avec le plus grand nombre possible d'Etats non membres du Conseil de l'Europe;

— Simplification des formalités de frontière pour les réfugiés.

En langage pratique, cela signifie que, dans un proche avenir, la plupart des formalités de frontière seront réduites au strict minimum, sinon abolies et que les automobilistes circulant parmi les Etats membres du Conseil de l'Europe ne seront plus retardés aux postes frontière.

Cela signifie aussi qu'un jalon important de plus sera posé dans la marche vers l'unité de l'Europe.

bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO

Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME

Tél. 61.260 - 62.578 - 689.570

ABONNEMENTS

Italie Lires 2000

Etranger Dollars 3, —

ABONNEMENTS D'HONNEUR - 5000

ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10, —

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par l'Agence de Presse Radio Europe

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/2/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

R O M E

Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN

ont collaboré...

Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Hendrik BRUGMANS, Rauol BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAFAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Stefano JACINI, Jerzy JANKOWSKI, Jacques KAYSER, Pierre de LANUX, Lars. J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Eduard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIO-MANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, Giovanni PERSICO, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLDS, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Rémy ROURE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.